



ORDRE DES **ADMINISTRATEURS AGRÉÉS** DU QUÉBEC

Rapport • ANNUEL

2010 • 2011





**ERRATA
RAPPORT ANNUEL 2010-2011**

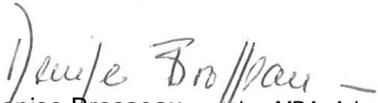
Des erreurs se sont glissées dans le tableau présenté à la page 47 du Rapport annuel 2010-2011 de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

Aussi, le tableau aurait dû se lire comme suit :

Ordre des administrateurs agréés du Québec					
Annexe consolidée des renseignements supplémentaires					
Pour l'exercice terminé le 31 mars				2011	2010
	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total	Total
Charge par activité					
Admission et tableau des membres	53 979 \$	- \$	- \$	53 979 \$	114 298 \$
Inspection professionnelle	91 842	-	-	91 842	56 706
Formation continue obligatoire	108 658	-	-	108 658	22 200
Bureau du syndic	38 974	-	-	38 974	40 562
Conseil de discipline	1 511	-	-	1 511	27 375
Communications et affaires publiques	78 286	-	-	78 286	45 281
Autres activités	775 940	-	24 284	800 224	644 671
	1 149 190 \$	- \$	24 284 \$	1 173 474 \$	951 093 \$

Nous vous remercions de votre compréhension.

La directrice générale et secrétaire,



Denise Brosseau, notaire, MBA, Adm.A., ASC

Lettres de présentation

Québec, septembre 2011

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

Le ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
M^e Jean-Marc Fournier

Montréal, septembre 2011

M^e Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

La présidente,
Chantal Dalpé

Montréal, septembre 2011

M^e Jean-Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour les travaux effectués au cours de la période comprise entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,
Chantal Dalpé

Table des matières

Rapport de la présidente	Page 4
Rapport de la directrice générale et secrétaire	Page 6
Rapport des activités du Conseil d'administration	Page 8
Rapport des activités du comité exécutif	Page 11
Rapport du syndic	Page 12
Rapport des activités des comités statutaires	
Comité d'inspection professionnelle	Page 14
Conseil de discipline	Page 19
Comité de révision	Page 20
Conseil d'arbitrage	Page 20
Comité de vérification	Page 21
Comité de la formation	Page 21
Comité de révision des demandes d'équivalence	Page 22
Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Page 22
Tableau des membres	Page 23
États financiers	Page 31

Note aux lecteurs

Dans le but d'alléger le texte :

- i) sauf exception, les titres professionnels et universitaires ont été retirés;
- ii) le masculin est utilisé sans discrimination.

Rapport de la présidente



Chantal Dalpé

Mon premier mandat en tant que présidente du Conseil d'administration de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec m'a permis de constater l'engagement de nos membres et leur volonté de s'impliquer au sein même de notre ordre professionnel. En conclusion de cette année, je me permets de vous présenter les points importants qui ont marqué 2010-2011.

Retour sur l'Assemblée générale annuelle 2009-2010

Les membres présents à l'Assemblée générale annuelle de septembre dernier ont fortement démontré leurs besoins de communiquer, de réseauter et de partager connaissances et expériences avec leurs pairs, mais également avec la communauté étudiante. Tel que promis, plusieurs activités ont été organisées, au cours de l'année, afin d'écouter et d'échanger sur les enjeux et les besoins des administrateurs agréés. Dans le but de faciliter l'accès au développement professionnel, nous avons proposé plusieurs déjeuners-causeries et autres ateliers reconnus dans le cadre de la formation continue, activités qui semblent avoir été très appréciées par nos membres. Un regard sur ce qui s'en vient? Travailler sur notre image de marque afin de répondre à vos attentes.

Mobilisation des leaders

Nous avons fait un appel à tous dans le but de former des groupes de leaders, désireux de s'impliquer et de participer au développement de notre ordre, tant au niveau du recrutement, de la communication que des services aux membres. Nous avons eu une réponse spontanée et les groupes sont maintenant en place... et en constante évolution. En effet, je sais que plusieurs d'entre vous sont encore disponibles pour collaborer à des projets spécifiques. Les plans d'actions ont été élaborés et l'année 2011-2012 me semble très prometteuse. Nous ne cesserons pas de vous solliciter! Les administrateurs agréés sont plus que jamais un incontournable en gestion. Nous devons prendre la place qui nous revient. Nous avons la chance d'avoir des gens hautement qualifiés dans divers champs d'expertise de la gestion et de l'administration, et ce, dans toutes les régions du Québec. Soyons en fiers! Le fait d'adhérer à notre ordre professionnel démontre sans équivoque la qualité des services que nous offrons à notre clientèle ou aux employeurs ainsi que les valeurs que nous véhiculons. Nul autre gestionnaire ne peut offrir une garantie aussi solide que la nôtre!

Congrès Ordre 2011

Notre congrès, qui a eu lieu en janvier dernier, a été rassembleur : administrateurs, planificateurs financiers, gestionnaires de différents champs d'activités : gestion de patrimoine, immobilier, ressources humaines, technologies de l'information, conseillers en management certifiés; tous y ont participé avec un grand intérêt. Cet événement fut un réel succès et les commentaires que nous avons reçus étaient plus qu'élogieux. Nous avons pu compter sur des conférenciers de qualité qui ont su enrichir nos connaissances professionnelles grâce à leur savoir et leur expertise. Nous croyons que, d'année en année, cet événement prendra de l'ampleur et deviendra certainement un incontournable dans la formation professionnelle en gestion. Nous souhaitons grandement que cet événement devienne un rendez-vous annuel et c'est pourquoi nous répéterons l'exploit en janvier 2012!

Par ailleurs, plusieurs dossiers me tiennent à cœur, notamment, la gestion de copropriété, la gouvernance et l'éthique. Nous souhaitons aussi poursuivre nos efforts afin d'élargir la gamme de services pouvant être offerts par, mais aussi pour, nos administrateurs qualifiés. La réponse positive à nos activités de formation démontre tout le professionnalisme de nos membres auquel le public a droit et se doit d'être mis à l'avant-plan.

Le Conseil d'administration a également une obligation de surveillance. Il doit s'assurer de l'indépendance des divers comités de l'Ordre et que ceux-ci jouent leur rôle essentiel dans notre mission qu'est la protection du public. Devant l'évolution de la profession, le Conseil a travaillé en étroite collaboration avec la direction générale afin de mettre en place les modifications qui s'imposaient dans le plus pur intérêt de nos membres.

Prochaine année

Je sens un vent nouveau souffler sur l'Ordre et une volonté de faire valoir le titre d'administrateur agréé à plus grande échelle. Les groupes de bénévoles ainsi que vous tous, chers membres, contribueront certainement à cet essor par votre engagement et votre rayonnement au sein de notre communauté. Cette année encore, nous avons eu la chance de pouvoir reconnaître l'excellence de nos membres en remettant des prix émérites – Fellows Adm.A. et C.M.C. J'ai bien l'intention de m'appuyer sur leur expertise. D'ailleurs, nos nouveaux outils de communication nous permettront de mieux mettre en valeur vos réalisations. L'année 2011-2012 sera un excellent cru! Engagement, participation, transparence, ouverture et vision...Tels sont mes objectifs!

Rapport du président (suite)

Remerciements

Pour terminer, je vous remercie de l'appui que vous m'avez démontré et je m'engage, bien sincèrement, à poursuivre mon mandat avec dévouement et respect. Je remercie tout aussi chaleureusement les membres du Conseil d'administration ainsi que les employés de la permanence pour les énergies déployées afin que les lettres Adm.A soient représentées telles qu'elles le méritent.

Merci de votre confiance et bonne année 2011-2012 à tous!



Chantal Dalpé

Présidente

Rapport de la directrice générale et secrétaire



Denise Brosseau

Finances et administration

L'Ordre connaît depuis plusieurs années une érosion et un vieillissement de son membership, en partie dû au fait qu'il ne possède toujours pas d'actes réservés et subit une féroce concurrence d'autres organismes œuvrant dans les mêmes domaines d'activités que les administrateurs agréés. Malgré cela, l'Ordre n'est pas dispensé de ses obligations statutaires pour autant et doit assumer sa mission de protection du public auprès de ses membres, lesquels y adhèrent sur une base volontaire.

Cette situation a demandé à l'Ordre, tout en maintenant la protection du public, d'accroître la valeur ajoutée aux membres, d'augmenter la notoriété et les communications et de viser sur le recrutement de grands groupes. Dans ce contexte ambitieux, mais nécessaire d'investissement, l'année 2010-2011 s'est soldée au 31 mars 2011 par un léger déficit (pour la première fois depuis 5 ans), lequel avait été annoncé au 1^{er} avril 2010.

Plus précisément, les quatre priorités suivantes ont guidé les actions de l'Ordre tout au long de l'année :

1. Recrutement

Afin d'augmenter le membership, des énergies importantes y ont été consacrées. Pour y parvenir, l'Ordre a notamment mis sur pied, en fin d'année, des groupes de travail composés de membres bénévoles dévoués. Ces derniers mettent à contribution leur talent pour atteindre cet objectif.

L'Ordre a conclu ou amorcé plusieurs ententes de partenariat permettant de développer des créneaux porteurs. Ces ententes ont pour but de donner non seulement accès à l'Ordre aux membres d'autres organisations, mais aussi de permettre aux administrateurs agréés d'obtenir des activités de formation étendues.

Ces efforts ont permis de porter à 103 le nombre d'admissions à la profession au 31 mars 2011.

2. Notoriété et communication

Afin de susciter l'intérêt des membres et non membres, l'Ordre a réalisé différentes activités permettant d'augmenter sa notoriété et sa visibilité : la mise sur pied d'un calendrier d'événements et de communiqués ainsi qu'un plan de visibilité pour notre présidente lequel, s'est concrétisé par des activités de réseautage en régions, quelques entrevues avec certains groupes ou médias et des communiqués sur une base régulière.

3. Valeur ajoutée aux membres

L'Ordre souhaitant maintenir un dialogue soutenu avec ses membres, certaines mesures ont donc été réalisées en 2010-2011 :

- i) développer un bottin des membres dans le respect de la *Loi d'accès aux documents des organismes du secteur public*;
- ii) créer un canevas permettant de réaliser des envois par courriel;
- iii) informer sur une base régulière les avancées législatives réalisées par l'Ordre;

- iv) organiser un congrès en janvier 2011 auquel près de 150 personnes y ont participé;
- v) organiser un colloque pour les conseillers en management certifiés;
- vi) organiser des conférences et des séminaires sur des sujets d'intérêt pour les membres;
- vii) inviter les membres à participer aux cocktails dînatoires avec les instances de l'Ordre, ceux de l'Association canadienne des conseillers en management certifiés et autres organismes;
- viii) promouvoir le logo et les normes graphiques de l'Ordre.

Aussi, la direction générale a mené des travaux dont le but est d'élargir la pratique professionnelle des administrateurs agréés œuvrant en immobilier. Les résultats de certains travaux ont porté fruits. En effet, les administrateurs agréés agissant dans le cadre de leur fonction à titre de gestionnaire en immobilier sont maintenant dispensés de se doter d'un permis auprès de l'OACIQ, et ce, conformément à la *Loi sur le courtage immobilier*.

L'Ordre poursuit également ses travaux afin de faire reconnaître les administrateurs agréés à titre de gestionnaires de copropriétés auprès des instances gouvernementales.

4. Protection du public

La direction générale s'est efforcée d'assurer et d'améliorer la mission de protection du public de l'Ordre en adoptant notamment les mesures suivantes:

Inspections professionnelles

Les travaux portant des grilles d'inspections, d'auto-évaluations et des chartes de compétences ont été réalisés en cours d'année.

Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'administrateur agréé hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (permis sur permis)

L'Ordre, ayant toujours espoir de pouvoir signer un arrangement de reconnaissance mutuelle avec la France, la direction générale et les membres du Conseil d'administration ont poursuivi leurs démarches auprès des instances gouvernementales. Aussi, une deuxième demande de subvention au Fonds d'aide à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO) a été déposée en fin d'année. Un montant de 16 619,69 \$ a été ainsi octroyé à l'Ordre par le FAMMO.

Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des administrateurs agréés et sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

Ce règlement oblige les administrateurs agréés qui détiennent des sommes pour autrui de les gérer dans un compte en fidéicommis. Ce type de gestion des fonds, déjà obligatoire pour certains professionnels tels que notaires, avocats, huissiers et comptables agréés, offre un degré de sécurité accru et une légitime protection des intérêts économiques de leurs clients. Un guide à l'intention des membres est disponible sur le Web.

Rapport de la directrice générale et secrétaire (suite)

Des ententes ont été négociées avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec, la Banque Nationale du Canada et la RBC Banque Royale du Canada. Ceci complète donc la dernière étape afin de permettre aux membres de gérer en fidéicommiss les sommes qu'ils détiennent pour autrui.

Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation aux fins de délivrance d'un permis de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

Tel qu'annoncée en 2009-2010, une refonte en profondeur a été complétée par le comité de la formation pendant l'été 2010 afin de revoir les critères permettant l'accès au titre d'administrateur agréé par le biais des normes d'équivalence.

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels

En parallèle au *Règlement sur les normes d'équivalence*, le comité de la formation a également effectué une refonte en profondeur de ce règlement, dont la dernière mise à jour datait de l'an 2000. Un avis, incluant des recommandations, a été présenté aux membres du Conseil d'administration, à l'Office des professions et au gouvernement du Québec pour approbation. L'entrée en vigueur est attendue en 2011.

Règlement sur les assemblées générales et déterminant l'endroit du siège de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec **Règlement sur les élections et sur la représentation régionale au Conseil d'administration de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec**

Ces règlements sont entrés en vigueur le 3 mars 2011. Ils ont remplacé le *Règlement sur les affaires du Bureau*, le *Comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* et le *Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections du Conseil d'administration de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*, et ce, suite aux récentes modifications apportées au *Code des professions*. Par ces mesures, les régions électorales ont été réaménagées et le nombre d'administrateurs siégeant au Conseil d'administration est passé de 17 à 9 personnes.

Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société

Ce règlement permettra aux administrateurs agréés de s'associer à d'autres professionnels et d'exercer leur profession au sein de firmes multidisciplinaires. En parallèle, l'Ordre a également négocié auprès de nos assureurs afin de compléter l'offre en matière de responsabilité professionnelle. Ce règlement a été déposé à l'Office des professions du Québec et entrera en vigueur au printemps 2011.

Code de déontologie des administrateurs agréés

Une première série de modifications prévues pour 2011 permettront un arrimage et une cohérence avec l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société*.

La direction générale travaillera dès l'automne 2011, de concert avec les membres du Conseil d'administration, sur la planification stratégique 2012-2015 en vue de son déploiement à compter du 1^{er} avril 2012.

Élection et nominations

Il n'y a eu aucune élection pour des postes d'administrateurs au cours de l'année 2010-2011.

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement tous les employés, les membres du Conseil d'administration et les bénévoles qui m'ont accompagnée et soutenue durant l'année. Sans vous, la tâche aurait été impossible à réaliser. Merci mille fois!

En terminant, je vous souhaite une excellente continuation pour 2011-2012 à tous. Gardez votre courage managérial!



Me Denise Brosseau

Directrice générale et secrétaire

Rapport des activités du Conseil d'administration

PRÉSIDENTENCE

Jean Richard, *par intérim*
jusqu'au 4 mai 2010

Chantal Dalpé
Élue le 4 mai 2010

ADMINISTRATEURS

Bas-St-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Côte-Nord
VACANT

Estrie et Montérégie
Jacques Lavallée
Coopté le 19 juin 2009

Laval - Laurentides - Lanaudière
M^r François Alepin
Élu par acclamation le 9 mai 2007

Mauricie et Centre-du-Québec
Paolo Brisebois
Élu par acclamation le 3 avril 2009

Montréal
Chantal Dalpé
Cooptée le 1^{er} mai 2009

Fouad Georges Sayegh
Élu par acclamation le 3 avril 2009
Démission le 24 janvier 2011

Marc Deschênes
Coopté le 19 juin 2008

Andrée Longpré
Cooptée le 1^{er} mai 2009
Vacance au poste (79 al. 4 *Code des professions*)

Outaouais et Abitibi-Témiscamingue
Serge Deschênes
Coopté le 19 juin 2009

Québec et Chaudière-Appalaches
Jacques Grisé
Élu par acclamation le 3 avril 2009

Jean Richard
Élu par acclamation le 3 avril 2009

Louise Rochette
Cooptée le 18 juin 2010

Saguenay – Lac-St-Jean
M^{me} Jeanne Simard
Cooptée le 19 juin 2009
Démission le 24 novembre 2010

ADMINISTRATEURS COOPTÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Yves Godbout
Nommé le 22 mars 2010

Jean Landry
Nommé le 28 mars 2008

Ronald Pleau
Nommé le 20 mars 2009

Guy Simard
Nommé le 4 juin 2010

RÉSOLUTIONS

Entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011, le Conseil d'administration a tenu dix (10) réunions, dont six (6) réunions extraordinaires, au cours desquelles ont été dûment proposées et appuyées les résolutions suivantes. Seules les principales résolutions adoptées par le CA au cours de l'année sont résumées dans le présent rapport.

L'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre s'est tenue le 22 septembre 2010.

Dossiers professionnels et administratifs

Nominations :

- Nomination de Chantal Dalpé à titre de présidente de l'Ordre jusqu'en juin 2011;
- Nomination de Marc Deschênes à titre de premier vice-président et vice-président, affaires régionales jusqu'en juin 2011;
- Nomination de Serge Deschênes à titre de vice-président, affaires professionnelles, jusqu'en juin 2011;
- Cooptation de Louise Rochette jusqu'en juin 2011;
- Nomination de Fouad Georges Sayegh à titre de trésorier, jusqu'en juin 2011; Démission de son poste à compter de janvier 2011;
- Nomination de Louise Rochette à titre de trésorière, soit du 24 janvier 2011 jusqu'en juin 2011;
- Nomination d'Yves Godbout à titre de membre du comité exécutif jusqu'en juin 2011;
- Nomination de Me Nicolas Handfield à titre de secrétaire-adjoint et co-enquêteur en matière d'usurpation de titre;
- Nomination de Fouad Georges Sayegh à titre de président de la section C.M.C. de l'Ordre jusqu'au 31 mars 2013;

Rapport des activités du conseil d'administration (suite)

- Nomination d'Isabelle Désy à titre de secrétaire du Conseil de discipline et secrétaire du comité d'inspection professionnelle;
- Cooptation de Marc Deschênes jusqu'en juin 2013;
- Nomination de Claude Ayotte à titre de syndic et de co-enquêteur en matière d'usurpation de titre;
- Nominations de Pierre Perrault, Fernand R. Plante et Eric F. Gosselin à titre de scrutateurs, pour les élections de 2011;
- Nominations de Jean Landry, Marc Deschênes et Pierre Dubois à titre de membres du comité de vérification jusqu'au 31 mars 2012;
- Nomination de Fouad Georges Sayegh au poste de président du comité d'inspection professionnelle jusqu'au 31 mars 2014;
- Nomination de Claude Lacasse à titre de membre du comité d'inspection professionnelle jusqu'au 31 mars 2013;
- Nominations de Micheline Séguin Bernier, Bernard Angers, Rodrigue Blanchette, Robert Gravel, Pierre Germain, Yvan Fortin, Jean-Charles Dion et Denis Lefebvre à titre d'inspecteurs jusqu'en 31 mars 2012;
- Nominations de Jacques Lavallée, Fouad Georges Sayegh, à titre de fiduciaires de la *Fiducie du fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* et remplacés par la suite par Jean Richard et M^e Jean Morin jusqu'au 31 mars 2014.

Adoption du plan d'action 2010-2011;

Adoption du *Teaming Agreement* C.M.C.;

Adoption de l'obligation de dénonciation auprès de l'Ordre de toute réclamation formulée contre un membre auprès de l'assureur à l'égard de sa responsabilité professionnelle et de toute déclaration de sinistre qu'il formule auprès de l'assureur à cet égard, et ce, en vertu de l'article 62.2 du *Code des professions*;

Adoption de l'ajout au programme de formation continue de dispensateurs externes;

Adoption de résolutions pour la modification à la *Loi sur le courtage immobilier*;

Approbation des sous-groupes de travail sur l'encadrement normatif de la protection des personnes vulnérables en matière de crimes financiers de l'AMF;

Adoption de résolutions en vue de modifications à l'acte constituant la Fiducie;

Autorisation de poursuites pénales en usurpation de titre contre Serge Gosselin et François Castelnérac;

Adoption d'ententes avec certaines institutions financières concernant les comptes en fidéicommiss des administrateurs agréés;

Adoption de la politique et directives concernant la classe de cotisation « gouverneur » ainsi que les affaires du Conseil des gouverneurs;

Retrait de l'obligation des heures de formation en compétences fondamentales du programme de formation continue 2009-2011;

Prolongation jusqu'au 30 septembre 2011 de la première période de référence pour les fins de la formation continue 2009-2011;

Appui de la candidature de Guylaine Samson-Saulnier pour le prix du CIQ 2011;

Adoption de la politique et directives concernant les affaires du Conseil d'administration;

Adoption de la politique et directives concernant l'utilisation des technologies de l'information et des communications;

Création d'un groupe de travail sur la mise à jour du compendium des PSGGR;

Adoption de la politique et directives relatives aux bénévoles de l'Ordre œuvrant au sein des groupes de travail.

Dossiers relatifs aux règlements

Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des administrateurs agréés

- Entrée en vigueur le : 13 mai 2010

Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

- Entrée en vigueur le : 13 mai 2010

Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'administrateur agréé hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

- Adoption par le Conseil d'administration le 18 juin 2010

- Entrée en vigueur le : 14 octobre 2010

Règlement sur les assemblées générales et déterminant l'endroit du siège de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

- Entrée en vigueur le : 3 mars 2011

Règlement sur les élections et sur la représentation régionale au Conseil d'administration de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

- Entrée en vigueur le : 3 mars 2011

Rapport des activités du conseil d'administration (suite)

Règlement modifiant le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des administrateurs agréés du Québec (phase 2)*

- Adoption par le Conseil d'administration le 22 septembre 2010
- En processus d'évaluation par l'Office des professions du Québec

Proposition d'un libellé modifiant l'article 1.27 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*

- Adoption par le Conseil d'administration le 22 septembre 2010
- En processus d'évaluation par l'Office des professions du Québec

Règlement modifiant le Code de déontologie des administrateurs agréés (phase 1)

- Adoption par le Conseil d'administration le 18 juin 2010
- Première publication à la Gazette officielle du Québec le 3 novembre 2010
- En processus d'approbation par le gouvernement du Québec

Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société

- Adoption par le Conseil d'administration le 18 juin 2010
- Première publication à la Gazette officielle du Québec le 3 novembre 2010
- En processus d'approbation par le gouvernement du Québec

Dossiers relatifs aux finances

- Adoption du budget 2011-2012;
- Adoption des états financiers vérifiés au 31 mars 2010;
- Adoption du contrat de sous-location d'une partie des locaux du siège social au Conseil québécois de la franchise (COF);
- Adoption de modifications aux politiques de remboursement de frais des membres de comités statutaires et des employés de l'Ordre;
- Recommandation de nomination de la firme BDO Canada à titre de vérificateurs externes;
- Adoption de la cotisation annuelle 2011-2012, pour un montant total de 580 \$ augmenté du taux de l'indice des prix à la consommation (pour un montant maximal de 10\$), taxes en sus; fixer l'augmentation au prorata des autres catégories et fixer les cotisations des domaines d'activités respectifs à 100 \$, taxes en sus;
- Adoption des frais administratifs en vertu de l'article 86.0.1 du *Code des professions* pour l'année financière 2011-2012.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT

M^e Denise Brosseau
Directrice générale et secrétaire

LE PERSONNEL

Véronique Boulay
Secrétaire-réceptionniste

Isabelle Desmarais
Secrétaire-réceptionniste

Cathy Lee-Hachey
Secrétaire, gestion documentaire et tableau des membres

Isabelle Désy
Secrétaire des comités de discipline et d'inspection professionnelle substitut

M^e Nicolas Handfield
Directeur des affaires juridiques
Secrétaire-adjoint de l'Ordre

Danièle Rhéaume
Responsable, service aux membres

Hélène Mainguy
Coordonnatrice, formation continue et secrétaire de direction

Renée Turgeon
Directrice, services administratifs

Guy Vauban (démission le 18 février 2011)
Syndic

Claude Ayotte (depuis le 25 mars 2011)
Syndic

Frédérique Morier
Stagiaire en communication

Rapport des activités du comité exécutif

PRÉSIDENTE

Jean Richard
par intérim jusqu'au 4 mai 2010

Chantal Dalpé
Nommée le 4 mai 2010 et confirmée le 18 juin 2010

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Marc Deschênes
Premier vice-président et vice-président,
Affaires régionales
Nommé le 16 avril 2010 et confirmé le 18 juin 2010

Serge Deschênes
Vice-président, Affaires professionnelles
Nommé le 18 juin 2009

Fouad Georges Sayegh
Trésorier
Élu le 26 mars 2010
Confirmé le 18 juin 2010
Démission le 24 janvier 2011

Louise Rochette
Trésorière
Nommée le 24 janvier 2011

Yves Godbout
Administrateur nommé par
l'Office des professions du Québec
Nommé le 18 juin 2010

RÉSOLUTIONS

Le comité exécutif a tenu huit (8) séances, dont trois (3) extraordinaires, entre le 1er avril 2010 et le 31 mars 2011.

Au cours de ces séances, le comité exécutif a veillé à l'administration courante des affaires de l'Ordre. Le comité exécutif a tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue, sauf celui d'adopter les règlements et de créer un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des administrateurs agréés. La majorité des dossiers présentée au Conseil d'administration fait préalablement l'objet de recommandations émises par le comité exécutif.

Outre toutes les résolutions relatives aux recommandations faites au Conseil d'administration et résumées en pages précédentes, les activités décrites ci-dessous résument les principales résolutions adoptées par le comité exécutif.

- Nominations à titre de Fellow C.M.C. de Robert Gravel, Fernand Campbell et J.L. Gilles LeVasseur;
- Nomination pour le prix du mérite du CIQ de Fouad Georges Sayegh;
- Adoption d'une entente de service relative à la négociation des assurances collectives.

Rapport du syndic

Claude Ayotte



Claude Ayotte, syndic

J'ai débuté comme syndic le 18 février 2011; en premier lieu, à titre intérimaire, et, de façon permanente, le 25 mars 2011.

Le rôle d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public. Une délégation est faite au syndic en ce qui concerne les plaintes du public et la gestion déontologique de la pratique des membres de l'Ordre. Ainsi, il est possible pour le citoyen de s'adresser directement au syndic, au comité de révision et au conseil de discipline, en place à l'Ordre.

L'Office des professions décrit ainsi les droits et recours : toute personne peut exercer un recours contre un professionnel si elle croit que celui-ci :

- 1) A fait preuve d'incompétence, de négligence ou d'un manque d'intégrité à son égard ou dans le traitement de son dossier;
- 2) A manqué à ses obligations professionnelles.

Il existe trois types (3) de recours contre un professionnel :

- 1) Les recours disciplinaires;
- 2) Les recours relatifs aux honoraires;
- 3) Les recours judiciaires.

Dans certaines circonstances, les trois (3) recours peuvent être exercés simultanément.

Lorsque le syndic a terminé son enquête, il déterminera, s'il y a lieu, de déposer une plainte formelle devant le conseil de discipline de l'Ordre. Si ce dernier ne dépose pas de plainte, il devra l'expliquer par écrit au plaignant. Si le plaignant n'est pas en accord avec la décision du syndic, il peut contester cette décision devant le comité de révision de l'Ordre.

Le syndic exerce aussi un rôle de conciliateur ou de médiateur, dans le cas où un client a un différend concernant le montant des honoraires qui lui sont réclamés par un membre de l'Ordre ou lorsque des conflits impliquent les membres à d'autres parties.

De plus le syndic exerce une surveillance de l'utilisation illégale des titres Adm.A., C.M.C et Pl.Fin. dénoncée par le public ou par les membres en collaboration avec le directeur des affaires juridiques de l'Ordre.

ÉVOLUTION DES TRAVAUX DU BUREAU DU SYNDIC AU COURS DE L'EXERCICE 2010-2011 :

Nature des allégations	Dossiers en traitement		Total
	10-11	Précédent	
Manque d'intégrité	2		2
Dérogation déontologique	4	1	5
Fraude et/ou appropriation	2		2
Pratique illégale		1	1
Fausse représentation			
Conciliation CP88 (honoraires)			
Conciliation CP123.6	1		1
Médiation			
Entraves ou dérogations dénoncées par CIP			
Dossier CP45, 55.1 en attente de jugement, autre conseil de discipline			
Total des dossiers ouverts	9	2	11
Nombre total de membres visés	9	2	11

Résultats des enquêtes débutées et poursuivies au cours de l'exercice 2010-2011

	Dossiers traités		Total
	10-11	Précédent	
Lettres ou communications préventives		4	4
Conciliation CP88 (honoraires)			
Médiations		2	2
Plainte déposée au conseil de discipline			
Plainte pour pratique illégale			
Dossiers déposés au CA 55.1			
Dossier CP45			
Conseil d'arbitrage			
Comité de révision			
Demandes d'enquête rejetées	2	1	3
Total des dossiers traités	2	7	9
Total des dossiers traités ou ouverts	11	9	20

Le syndic reçoit plusieurs appels de membres, de particuliers, d'organismes publics ou d'entreprises qui désirent porter plainte, avoir des informations sur des questions d'ordre déontologique ou réglementaire, pour vérifier si un membre est inscrit au tableau de l'Ordre ou s'il a été sanctionné par le Conseil de discipline. Une surveillance médiatique des journaux et une cyber surveillance des différents réseaux sociaux sont effectuées afin de détecter des dérogations déontologiques et des usurpations de titre.



Rapport du comité d'inspection professionnelle

Fouad Georges Sayegh, président
 Claude Lacasse, président jusqu'en mars 2011
 Andrée Guy
 Pierre Perreault
 Denis Champagne

Isabelle Désy, coordonnatrice et secrétaire du CIP

L'article 112 du *Code des professions* prescrit qu'un Comité d'inspection professionnelle (CIP) soit institué au sein de chaque ordre.

1. Comité d'inspection professionnelle (CIP)

Le CIP se rapporte au Conseil d'administration lequel a notamment le mandat de nommer les membres et le président. Chaque année, le CIP dépose son programme d'inspection professionnelle au Conseil d'administration de l'Ordre.

Le rôle de ce comité est de surveiller l'exercice de la profession des membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, produits, équipements, etc. nécessaires à l'exercice de leur profession. De plus, il procède à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients ou une autre personne.

À la demande du Conseil d'administration ou du syndic de l'Ordre, le cas échéant, le CIP s'assure que les membres s'acquittent non seulement de leurs obligations professionnelles avec compétence, mais aussi maintiennent un niveau de connaissances suffisant à l'exercice de leur profession.

Ce mandat de surveillance générale de l'exercice de la profession, quoique relevant du CIP, s'effectue par les inspecteurs chargés d'effectuer les inspections.

2. Rapport du CIP

Durant l'année, le CIP transmet au Conseil d'administration des rapports trimestriels de ses activités (CP, art. 115).

Le travail professionnel a été effectué par l'équipe d'inspecteurs dont les noms apparaissent ci-dessous :

- Bernard Angers
- Claude Ayotte (jusqu'au 17 février 2011)
- Rodrigue Blanchette
- Yvan Fortin
- Pierre Germain
- Robert Gravel
- Denis Lefebvre
- Micheline Séguin Bernier

3. Les objectifs spécifiques de l'inspection professionnelle

Les administrateurs agréés les plus susceptibles de faire l'objet d'une inspection sont ceux qui exercent en tant que travailleurs autonomes. D'autres groupes peuvent être visés, notamment les membres travaillant pour une organisation ou pour un employeur privé ou public. Le processus d'inspection professionnelle favorise une approche éducative et préventive.

4. Activités

Le programme d'inspection professionnelle est adopté annuellement par le Conseil d'administration de l'Ordre sur recommandation du CIP.

Au cours de l'exercice 2010-2011, les inspecteurs soutenant le CIP ont réalisé ce qui suit :

Rapport du président (suite)

4.1 Détail de la nature des inspections

Exercice terminé le 31 mars 2011	2011	2010
Nombre de dossiers en suspens au début de l'exercice	27	13
Nombre de rapports déposés au CIP au cours de l'exercice courant (dont 4 rapports concernant l'exercice 2009-2010)	91	61
En suspens à la fin de l'exercice	12	16
Nombre de dossiers ayant fait l'objet de recommandations au Conseil d'administration	0	0
Nombre de visites effectuées au cours de l'exercice courant	87*	54

*85 visites selon le programme régulier et deux visites de rattrapage ou de suivi.

Le nombre d'inspections prévu pour l'exercice 2010-2011 était de 75, en plus des 12 inspections supplémentaires provenant de l'exercice précédent.

Exercice terminé le 31 mars 2011	Région*	%	Nombre
Conseiller en management certifié	3;4;5;6;7;13;15;16	31,87 %	29
Planification financière	1;6;7;14;16	13,19 %	12
Gestion immobilière	3;6;7;13	5,49 %	5
Technologies de l'information	6;14	2,20 %	2
Gestion de patrimoine privé	6	1,10 %	1
Gestion de copropriété	6	1,10 %	1
Dirigeants et gestionnaires	3;6;12;16	13,19 %	12
Autres (spécifier)			
•Finances et comptabilité	3;5;6;7;13;15;16	18,68 %	17
•Conseil en gestion	2;3;6;7;12;15;16	9,89 %	9
•Gestion de projet	3;15	2,20 %	2
•Ressources humaines	16	1,09 %	1
Total		100,00 %	91

*Voir légende plus bas

4.2 Rapport d'investigations et actions prises

Exercice terminé le 31 mars 2011	Région*	%	Nombre
Aucune action après analyse	1;2;3;5;6;7;12;13;14;15;16	85,71 % ¹	78
Avis avec suivi	3;6	3,30 % ²	3
Demande corrective avec suivi	4;6;16	6,59 % ³	6
Dossier transmis au bureau du Syndic			0
Révocation d'immatriculation			0
Autres (spécifier)			
•Décisions à être prises en 2011-2012	3;6;16	3,30 % ⁴	3
•Audition devant le CIP reportée en 2011-2012	6	1,10 % ⁵	1
Total		100,00 %	91

L'analyse des 91 dossiers révèle que :

1- 85,71 % ont satisfait aux normes d'inspections et ne requièrent aucune action, ni démarche à corriger;

2- 3,30 % requiert un suivi

3- 6,59 % ont requis des traitements correctifs;

4- 3,30 % requiert des décisions en 2011-2012;

5- 1,10 % requiert une audition auprès du CIP en 2011-2012;

Aucune visite particulière n'a eu lieu;

Aucun événement extraordinaire n'a eu lieu et qui mérite être divulgué;

Aucune révocation de permis n'a eu lieu au cours de l'exercice 2010-2011.

Rapport du comité d'inspection professionnelle (suite)

Observations générales

Les commentaires des membres inspectés ont été favorables. Ceci confirme l'approche positive et proactive que le CIP promeut auprès des membres. Les administrateurs agréés inspectés se sont montrés réceptifs aux recommandations, suggestions et conseils prodigués par les représentants du CIP.

Globalement, le CIP constate que la plupart des membres visités ont une pratique adéquate. Cette dernière est définie par la compétence, le sens de l'éthique et la responsabilité professionnelle.

Aucune dérogation touchant la protection du public n'a été décelée.

5. Origine des inspections

Exercice terminé le 31 mars 2011	Région*	%	Nombre
Pratique individuelle	1;2;3;4;5;6;7;12;13;14;15;16	62,63 %	57
Pratique collective	6;16	3,30 %	3
Organisation privée	3;4;6;7;13;14;16	29,67 %	27
Organisation publique	3;6;12;16	4,40 %	4
Professeur/enseignant	-	0,00 %	0
Autres (spécifier)		0,00 %	0
Total		100,00 %	91

6. Critères d'inspection

Les membres ciblés sont ceux n'ayant jamais été inspectés au cours des cinq dernières années.

Exercice terminé le 31 mars 2011	Région*	%	Nombre
Aléatoire	1;2;3;4;5;6;7;12;13;14;15;16	98,90 %	90
Plainte	7	1,10 %	1
Média		0,00 %	0
Rapport de formation		0,00 %	0
Exercice illégal de la profession		0,00 %	0
Autres (spécifier)		0,00 %	0
Total		100,00 %	91

Rapport du comité d'inspection professionnelle (suite)

Programme d'inspection professionnelle 2010 - 2011

- i. Au cours de l'exercice 2010-2011, 75 membres devaient être inspectés. Afin de combler le retard des dossiers non couverts au cours de l'exercice précédent, 12 membres supplémentaires se sont ajoutés.
- ii. Ce sont 87 membres qui ont été sélectionnés par le CIP selon le(s) critère(s) suivant(s) :
 - a. Être inscrit au tableau de l'Ordre comme membre actif au moment de l'inspection;
 - b. Être un membre exerçant en pratique privée, ayant notamment entre 6 ans et 10 ans d'accréditation à l'Ordre et n'avoir jamais été inspecté;
 - c. Exercer dans les régions administratives décrites dans la légende apparaissant plus loin dans le rapport d'inspection;
 - d. Les membres sont inspectés selon une charte de compétence spécifique à leur domaine d'activités : administrateur agréé, conseiller en management certifié, gestion immobilière ou planificateur financier.

7. Représentativité des inspecteurs

Région	%	Nombre
2 Saguenay - Lac St-Jean	12,50 %	1
3 Capital nationale	12,50 %	1
4 Mauricie / Bois-Francs	25,00 %	2
6 Montréal	12,50 %	1
8 Abitibi-Témiscamingue	12,50 %	1
12 Chaudière-Appalaches	12,50 %	1
16 Montérégie	12,50 %	1
Total	100,00 %	8

8. Représentativité des membres du CIP

Domaines d'activités	%	Nombre
Conseiller en management certifié	25,00 %	1
Planificateur financier		0
Gestion de patrimoine privé		0
Gestion de copropriété		0
Gestion immobilière	25,00 %	1
Technologies de l'information		0
Dirigeant et gestionnaire		0
Autres (spécifier) :		
• Finances et comptabilité	50,00 %	2
Total	100,00 %	4

Rapport du comité d'inspection professionnelle (suite)

9. Rencontres du comité

Afin d'accomplir son travail, le CIP s'est formellement réuni à huit (8) reprises ainsi qu'à quelques occasions en sous-comités. Les faits saillants qui ressortent de ces rencontres sont décrits ci-dessous, notamment :

Date	Sujets couverts
21 juin 2010	Adoption du programme d'inspection 2010-2011.
15 juillet 2010	La gestion de la copropriété, le recrutement des inspecteurs et la formation des inspecteurs.
29 septembre 2010	Les comptes en fidéicommis.
28 octobre 2010	La formation relative à l'inspection des comptes en fidéicommis. Une réflexion sur la vision de l'Ordre par les membres du CIP.
29 novembre 2010	Un questionnaire préparatoire pour l'inspection.
27 janvier 2011	Les nouveaux outils d'inspection (questionnaire et rapport) et adoption du programme d'inspection et budget 2011-2012.
18 février 2011	Démission d'un inspecteur.
18 mars 2011	La révision des processus d'inspection; les compétences personnelles et la synthèse de la rencontre avec la présidente de l'Ordre.
24 mars 2011	Démission du président du CIP
25 mars 2011	Nomination de Fouad Georges Sayegh à titre de président du CIP pour trois (3) ans.

*Légende Région

1 Bas Saint-Laurent	5 Estrie	9 Côte Nord	13 Laval
2 Saguenay / Lac St-Jean	6 Montréal	10 Nord du Québec	14 Lanaudière
3 Québec	7 Outaouais	11 Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine	15 Laurentides
4 Mauricie	8 Abitibi-Témiscamingue	12 Chaudière-Appalaches	16 Montérégie
			17 Centre du Québec

10. Les objectifs de 2011-2012 proposés

- Poursuivre le recrutement des membres du CIP;
- Poursuivre le recrutement d'inspecteurs qualifiés dans le domaine de l'immobilier, plus spécifiquement en copropriété;
- Revoir globalement le processus d'inspection, suite à l'adoption des nouveaux outils;
- Évaluer les inspecteurs en fonction d'objectifs globaux et spécifiques.

11. Le programme de surveillance générale de la pratique 2011-2012 ciblera prioritairement les membres suivants :

- Tous les membres détenant un compte en fidéicommis;
- Les membres ayant le titre de planificateur financier (P.L.Fin.) qui n'ont jamais été inspectés, et ce, dans une proportion approximative de 30%;
- Les membres ayant le titre de conseiller en management certifié (C.M.C) qui n'ont jamais été inspectés, et ce, dans une proportion de 10%;
- Les membres œuvrant dans le domaine de l'immobilier, et ce, dans une proportion de 10%;
- Les membres ayant 15 ans et plus d'accréditation à l'Ordre et n'ayant jamais été inspectés.

12. Remerciements

En tant que nouveau président, je tiens à remercier Claude Lacasse, président sortant, pour ses efforts pendant toutes ces années, avec toute la détermination requise d'une main de maître. Je tiens aussi à remercier les membres du CIP, Andrée Guy, Pierre Perrault et Denis Champagne qui ont fourni des efforts constants et permis d'atteindre les objectifs de l'Ordre en terme de protection du public.

Leur travail acharné, en termes de réévaluation des processus dans leur globalité, a permis l'application de modalités d'inspections modernisées et conformes aux règles de l'art de la profession d'administrateur agréé.

Finalement, je tiens à remercier madame Isabelle Désy, coordonnatrice et secrétaire du CIP, qui a effectué sa fonction avec rigueur et professionnalisme permettant une fluidité constante dans la qualité de l'information émanant du CIP.

Rapport du conseil de discipline

M^e Diane Larose, présidente

Roch Gignac
Allen Hamel
Viateur Laplante
Jean Raymond
Denise Turenne

Secrétaire du conseil

Manon Savoie (jusqu'au 1^{er} novembre 2010)
Isabelle Désy (nomination le 10 décembre 2010)

Rôle du conseil

Le conseil de discipline est informé de toute plainte formulée à l'égard d'un administrateur agréé pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux lois et règlements de l'Ordre. Le mandat du conseil consiste à recevoir les plaintes, à entendre les arguments des parties en cause, à rendre les décisions et à imposer une ou plusieurs sanctions prévues à l'article 156 du *Code des professions*. S'il y a lieu, il recommande au Conseil d'administration de l'Ordre les mesures disciplinaires appropriées à l'endroit du professionnel impliqué.

Le président du conseil de discipline est nommé par le gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le conseil a tenu une (1) audience et il a entendu deux (2) plaintes émanant du syndic.

Au cours de l'exercice 2010-2011, une (1) décision sur culpabilité a été rendue dans le dossier 01-2008-01. À cet effet, le conseil a déclaré l'intimé coupable des infractions suivantes :

- Avoir fait défaut de répondre, dans les plus bref délais, à une correspondance provenant du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre, commettant ainsi une infraction à l'article 67 du *Code de déontologie des administrateurs agréés* et à l'article 114 du *Code des professions*
- Avoir entravé le travail des membres du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre, dans l'exercice de leurs fonctions, en les trompant par de fausses déclarations, commettant ainsi une infraction à l'article 114 du *Code des professions*.

L'audition de la sanction n'a pas eu lieu durant l'année 2010-2011.



M^e Diane Larose

Comité de révision



Pierre Bergeron

Pierre Bergeron, président
Ronald Pleau, administrateur nommé par
l'Office des professions du Québec
Jean-Pierre Naud

Le mandat du comité de révision est de revoir, à la demande d'un plaignant, toute décision rendue par le syndic de l'Ordre qui, selon le plaignant, ne serait pas satisfaisante.

L'objectif visé par le comité de révision est de s'assurer que la décision rendue par le syndic soit juste, équitable et conforme au *Code de déontologie des administrateurs agréés et au Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*. Dans le cas contraire, le comité doit prendre les mesures qui s'imposent pour que le dossier soit révisé.

Au cours de l'année 2010-2011, le comité de révision n'a pas été sollicité.

Nous ne pouvons, encore une fois, que nous féliciter de l'éthique dont font preuve les membres de l'Ordre.



Michel Côté

Conseil d'arbitrage

Michel Côté, président
Roch Gignac
M^e Jean Morin, secrétaire

Le mandat du Conseil d'arbitrage consiste à étudier et à statuer sur les différends pouvant opposer un client et un administrateur agréé quant aux honoraires professionnels réclamés.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Conseil d'arbitrage n'a reçu aucune demande. Il n'a donc pas été appelé à siéger.

Comité de vérification

Jean Landry, président

Marc Deschênes
Pierre Dubois

Le comité de vérification assume trois (3) niveaux de responsabilités :

- **En regard des vérificateurs de l'Ordre** : recommander au Conseil d'administration de l'Ordre leur nomination ainsi que leur rémunération. Approuver et assurer le suivi du plan annuel de vérification et procéder annuellement à leur évaluation.
- **En regard des informations financières** : examiner et valider des états financiers vérifiés avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'administration pour approbation. Recevoir annuellement les recommandations post-vérification et en assurer le suivi.
- **En regard des contrôles financiers** : Examiner le budget annuel et, s'il le juge à propos, formuler ses recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre. Le comité obtient aussi les avis qu'il juge nécessaires en regard du caractère adéquat des contrôles internes en place à l'Ordre.

Le comité de vérification se compose d'un membre élu du Conseil d'administration, d'un membre du Conseil d'administration nommé par l'Office des professions du Québec et un professionnel spécialisé en vérification et audit qui n'est pas membre du Conseil d'administration de l'Ordre;

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité s'est réuni à quatre (4) reprises. Notamment, le comité a :

- Révisé son mandat afin de le recentrer sur les activités décrites plus haut. Ce nouveau mandat a été adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre en mars 2011;

- Procédé à un appel d'offres pour le choix des nouveaux vérificateurs. En effet, les meilleures pratiques de gouvernance suggèrent que les mandats des vérificateurs n'excèdent pas une période de cinq (5) ans. À la fin de cette période, il est proposé de changer l'associé responsable de la vérification ou de proposer de nouveaux vérificateurs. Le comité a choisi de lancer un appel d'offres auprès de trois (3) bureaux. Ce processus rigoureux a permis de recommander la firme BDO Canada, choix qui fut entériné par le Conseil d'administration de l'Ordre ainsi que par l'Assemblée des membres, tenue le 22 septembre 2010;
- Révisé et approuvé le plan de vérification pour l'exercice 2010 - 2011;
- Révisé les états financiers vérifiés de l'Ordre, y compris les principales conventions comptables et les estimations, dans le but d'en recommander l'adoption par le Conseil d'administration de l'Ordre;
- Reçu la lettre de recommandation post-vérification. Le comité en assurera le suivi au cours de la prochaine année;
- Examiné le budget de l'exercice 2011-2012 et formulé ses recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre.

Au cours de chacune de ses rencontres, le comité a tenu une période à huis clos en l'absence des gestionnaires de l'Ordre et, à deux (2) occasions, en présence des vérificateurs.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les membres du comité pour leur professionnalisme et leur disponibilité.



Jean Landry

Comité de la formation

Jacques Grisé, président

Jacques Lavallée

Raad Jassim, nommé par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), depuis septembre 2007

Pasquale Pucella, nommé par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ)

Antoine Goutier, nommé par le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des administrateurs agréés et de faire rapport au Conseil d'administration.

En 2010-2011, les membres du comité se sont réunis à trois (3) reprises afin d'effectuer une analyse en profondeur des programmes d'études accordant le droit au permis d'administrateur agréé. Suite à cette analyse, un avis a été déposé au Conseil d'administration de l'Ordre afin de recommander une modification de l'article 1.27 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*. Cette modification a été adoptée telle quelle et déposée à l'Office des professions du Québec en cours d'année.

Cette mise à jour a été rendue nécessaire non seulement pour actualiser les programmes d'études introduits à l'article 1.27 en 1992, mais aussi pour tenir compte de la multidisciplinarité des sciences administratives.

Le nouvel article 1.27 devrait entrer en vigueur en cours d'année 2011-2012.



Jacques Grisé

Comité de révision des demandes d'équivalences

Raad Jassim
Yvon Gasse
Eric F. Gosselin

Le mandat du comité de révision des demandes d'équivalences est de revoir, à la demande d'un candidat, toute décision défavorable du Conseil d'administration concernant une demande d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou une demande d'équivalence de formation.

Composé de personnes qui ne sont pas membres du Conseil d'administration ou du comité exécutif, le comité examine la demande de révision et rend sa décision qui est finale et sans appel.

Au cours de l'année 2010-2011, le comité de révision des demandes d'équivalences a été sollicité une seule fois. Le comité a décidé alors de maintenir la décision du Conseil d'administration.

Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires

Nycol Pageau-Goyette, présidente
Chantal Dalpé
Me Jean Morin
Jean Richard
Denis Gamache

Le mandat de la *Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* est, selon son acte constitutif, de soutenir, par l'octroi de bourses d'études et d'affaires, l'excellence académique, l'innovation professionnelle et l'esprit entrepreneurial.

Pour soutenir la mission de la Fiducie, les Fiduciaires doivent octroyer des bourses d'études à des membres affiliés étudiants à l'Ordre et inscrits à un programme d'études universitaires reconnu par l'Ordre, ainsi qu'à l'octroi de bourses d'affaires à des professionnels de la gestion membres de l'Ordre.

Le patrimoine de la Fiducie est distinct de celui de l'Ordre.

En 2010-2011, une seule bourse au montant de 2000\$ a été octroyée à madame Véronique Corriveau, une étudiante en administration à l'Université de Sherbrooke et présidente de l'Association des étudiants en management de l'Université de Sherbrooke (MANGUS).

L'acte constitutif de la Fiducie fait actuellement l'objet de travaux de modifications en vue de son actualisation et de sa mise à jour.

Tableau des membres

pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011

Inscription au tableau des membres

	2009-2010	2010-2011
Membres inscrits au début de l'année	1842	1644
Plus : membres admis et inscrits durant la période	91	103
<i>Premières inscriptions</i>	85	90
<i>Réinscriptions</i>	6	13
Moins : membres radiés ou décédés	289	170
<i>Retrait du tableau des membres pour démissions</i>	249	162
<i>Radiation : n'a pas versé, dans le délai fixé, les cotisations</i>	38	3
<i>Décès</i>	2	5
Membres inscrits à la fin de l'année	1644	1577
Postulants	2	0
Étudiants	84	76
Total des inscriptions	1 730	1 652

Catégorie de permis

	Nombre 2010-2011
Régulier	1577

Classe de spécialités

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Autorisations spéciales

	Nombre 2010-2011
Accordées	0
Renouvelées	0

Certificat d'immatriculation

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Répartition des administrateurs agréés selon la région administrative

Région	Nombre 2010-2011
01— Bas-Saint-Laurent	24
02— Saguenay-Lac-Saint-Jean	34
03— Québec	225
04— Mauricie-Bois-Francs	50
05— Estrie	36
06— Montréal	625
07— Outaouais	40
08— Abitibi-Témiscamingue	17
09— Côte-Nord	7
10— Nord-du-Québec	2
11— Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6
12— Chaudière-Appalaches	74
13— Laval	66
14— Lanaudière	52
15— Laurentides	54
16— Montérégie	206
17— Centre-du-Québec	13
99— Hors du Québec	46

Tableau des membres (suite)

Répartition des administrateurs agréés selon le sexe

Sexe	2009-2010	2010-2011
Homme	1 318	1 257
Femme	326	320
Total	1 644	1 577

Répartition des administrateurs agréés selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

CLASSE DE MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE		COTISATION SUPPLÉMENTAIRE	
		MONTANT	DATE DU VERSEMENT	MONTANT	DATE DU VERSEMENT
Membre régulier	1 068	580 \$	2010-04-01	0 \$	2010-04-01
Membre – cotisation réduite	27	290 \$	2010-04-01	0 \$	2010-04-01
Administrateur finissant universitaire an 1	13	290 \$	2010-04-01	0 \$	2010-04-01
Administrateur finissant universitaire an 2	2	435 \$	2010-04-01	0 \$	2010-04-01
Membre professeur	19	145 \$	2010-04-01	0 \$	2010-04-01
Membre retraité	86	145 \$	2010-04-01	0 \$	2010-04-01
Membre gouverneur	9	0 \$	2010-04-01	0 \$	2010-04-01
Membre à vie	6	0 \$	2010-04-01	0 \$	2010-04-01
Membre - planificateur financier	91	580 \$	2010-04-01	100 \$	2010-04-01
Membre - conseiller en management certifié	256	580 \$	2010-04-01	100 \$	2010-04-01

* Les membres sont classés dans une catégorie prédominante mais peuvent se retrouver dans une catégorie secondaire. (ex : membre gouverneur – secteur conseiller en management certifié)

** Le montant de la cotisation est modulé selon la date d'admission des nouveaux membres.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	Nombre 2010-2011
un permis temporaire	0
un permis restrictif	0
un permis restrictif temporaire	0
un permis spécial	0

Société en nom collectif à responsabilité limitée ou société par actions

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du *Code des professions* autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Tableau des membres (suite)

Évolution de l'effectif au cours des dix dernières années

Année	Adm.A.	Postulants*	Étudiants	Total
1999-2000	3 172	57	405	3 634
2000-2001	3 065	53	350	3 468
2001-2002	2 922	40	307	3 269
2002-2003	2 711	31	164	2 906
2003-2004	2 610	30	210	2 850
2004-2005	2 433	33	199	2 665
2005-2006	2 282	34	223	2 539
2006-2007	2 102	25	162	2 289
2007-2008	1 980	32	81	2 093
2008-2009	1 842	4	82	1 928
2009-2010	1 644	2	84	1 730
2010-2011	1 577	0	76	1 652

* Cette catégorie a été abolie le 31 mars 2010.

Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

	Nombre 2010-2011
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

Catégorie de permis	Nombre 2010-2011	
	Suspensions	Révocations
	0	0

Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Demande(s) de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors Québec

	NOMBRE 2010-2011			
	REÇUE(S)	ACCEPTÉE(S)	REFUSÉE(S)	REÇUE(S) QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	17	17	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec 17

Demande(s) de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.

	NOMBRE 2010-2011				
	REÇUE(S)	ACCEPTÉE(S)	ACCEPTÉE(S) PARTIELLEMENT	REFUSÉE(S)	REÇUE(S) QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0

Tableau des membres (suite)

Demande(s) de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptée(s) en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	NOMBRE 2010-2011	
	AU CANADA	HORS CANADA
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Demande(s) de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptée(s) comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	NOMBRE 2010-2011	
	AU CANADA	HORS CANADA
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis 0

Autres conditions et modalités de la délivrance des permis

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Tableau des membres (suite)

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demande(s) de délivrance	NOMBRE			
	REÇUE(S)	ACCEPTÉE(S)	REFUSÉE(S)	REÇUE(S) QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	0	0	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondée(s) sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondée(s) sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (préciser)	0	0	0	0

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis

Demande(s) fondée(s) sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions ou modalités

	NOMBRE 2010-2011
Reçue(s)	50
Acceptée(s)	50
Refusée(s)	0

Demande(s) fondée(s) sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions ou modalités

	NOMBRE 2010-2011
Reçue(s)	17
Acceptée(s)	17
Refusée(s)	0
Reçue(s) qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Tableau des membres (suite)

Demande(s) fondée(s) sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions ou modalités

	NOMBRE 2010-2011
Reçue(s)	25
Acceptée(s)	23
Refusée(s)	2
Reçue(s) qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demande(s) fondée(s) sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec.

	NOMBRE 2010-2011
Reçue(s)	0
Acceptée(s)	0
Refusée(s)	0
Reçue(s) qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Autres conditions et modalités de la délivrance des permis

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Rapport des activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Les cas d'annulation ou d'absence de la couverture d'assurance responsabilité professionnelle ont été constatés et ont obligé les membres du Conseil d'administration à intervenir et à radier certains membres pour non-conformité à ce règlement. Cette situation a amené, en 2009, l'Ordre à mettre sur pied un programme obligatoire d'assurance responsabilité professionnelle.

Le *Règlement concernant l'assurance responsabilité professionnelle des administrateurs agréés* est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Tous les administrateurs agréés doivent souscrire à ce programme sans exception. Les primes sont déterminées en fonction du risque. Le montant prévu de la garantie collective est de un million de dollars (1 000 000 \$) par sinistre et pour les réclamations présentées contre l'administrateur agréé au cours d'une période de garantie de douze (12) mois.

Le règlement de l'Ordre, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du *Code des professions*, ne prévoit pas de classe de membres.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *g* de l'article 93 du *Code des professions* imposant, aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions, l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie. Cependant, un règlement visant à permettre aux administrateurs agréés d'exercer la profession au sein d'une société a été adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre. Ce règlement est présentement en processus d'approbation par le gouvernement du Québec.

Rapport des activités relatives au fonds d'indemnisation

Le règlement actuel prévoit que le fonds est maintenu à un montant de cent mille dollars (100 000\$). L'indemnité maximale payable à même le fonds pour la période couvrant l'année financière de l'Ordre s'établit à cent mille dollars (100 000\$) pour le total des réclamations concernant un administrateur agréé pour une année financière.

Aucune demande n'a été présentée au fonds d'indemnisation de l'Ordre durant l'année 2010-2011.

Tableau des membres (suite)

Rapport des activités relatives à la formation continue

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, l'Ordre a offert à ses membres plusieurs formations sur divers sujets dans le cadre de son programme de formation continue :

TITRE DE LA FORMATION	DATE	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Tableau de bord équilibré : un outil de mesure de la performance	26 mai 2010	3	13
		6	19
Les finances publiques au Québec	3 juin 2010	1,5	37
Les médias sociaux	14 octobre 2010	1,5	36
Comment structurer vos offres de services pour améliorer votre moyenne au bâton	15 décembre 2010	1,5	28
Congrès Ordre 2011 - La gestion de la complexité -	26-27 janvier 2011	13,5	86
		7	31
		3	15
Gestion des risques opérationnels reliés aux technologies de l'information	14 mars 2011	3,25	3
		7	6
Colloque C.M.C. - L'apport du conseiller en management au sein des organisations -	31 mars 2011	8	19
Participation totale			293

Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des administrateurs agréés du Québec* et le programme de formation continue de l'Ordre visent à permettre le maintien et l'approfondissement des compétences professionnelles. Le programme de formation continue se veut un atout de taille pour les administrateurs agréés. Ils seront ainsi mieux outillés pour exercer leurs fonctions et le public n'en sera que mieux protégé. L'administrateur agréé doit, à moins d'en être dispensé et, conformément au *Règlement*, accumuler un minimum de 40 heures de formation continue par période de référence de deux ans directement liées à la pratique professionnelle. La première période de référence s'étend du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2011. Le Conseil d'administration a résolu exceptionnellement d'étendre cette période de référence jusqu'au 30 septembre 2011.

Il revient à l'administrateur agréé de choisir la formation qu'il juge appropriée à son cheminement professionnel, et ce, en respect avec les critères de reconnaissance prévu au *Règlement*. Afin de supporter ses membres dans leurs obligations de formation, l'Ordre a développé des ententes avec certaines universités et certains dispensateurs spécialisés. Le programme de formation est diffusé sur le site Internet de l'Ordre au www.adma.qc.ca. L'Ordre prévoit bonifier le nombre de formations offertes pour l'année 2011-2012 et proposer des formations en ligne.

Lors des activités de formation organisées par l'Ordre, les participants ont été invités à compléter un sondage de satisfaction. Nous sommes heureux d'annoncer que le taux de satisfaction consolidé a atteint 97,4 %.

Rapport des activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées		
	NOMBRE	
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	
Portant sur l'usurpation de titre réservé	2	
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	
Poursuites pénales intentées		
	NOMBRE	
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	
Portant sur l'usurpation de titre réservé	2	
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	
Jugements rendus		
	NOMBRE	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0
Montant total des amendes imposées	0 \$	



ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

états financiers consolidés

au 31 mars 2011

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	32
---	----

États financiers consolidés

Bilan	33
État des résultats	35
État de l'évolution des actifs nets	36
État des flux de trésorerie	37
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	38

Renseignements supplémentaires consolidés

Annexe des renseignements supplémentaires	47
---	----

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de ses Fonds et Fiducie du Fonds de Bourses d'études et d'affaires, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2011, les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur indépendant

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère appropriée des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de ses Fonds et Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autre point

Les états financiers consolidés de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 18 mai 2010.

BDO Canada S.R.L./S.É.#.c./R.L./LLP¹

Comptables agréés

Montréal (Québec), le 15 juin 2011

¹ CA auditeur permis n° 12943

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 mars 2011

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de Bourses d'Études et d'Affaires	2011 Consolidé	2010 Consolidé
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	704 399 \$	- \$	11 280 \$	715 679 \$	663 275 \$
Placement temporaire (Note 4)	-	-	-	-	100 000
Débiteurs (Note 5)	34 411	-	6 764	41 175	37 992
Frais payés d'avance	11 764	-	-	11 764	18 741
Placements échéant à court terme (Note 6)	-	26 318	36 003	62 321	26 052
	750 574	26 318	54 047	830 939	846 060
Avance à la Fiducie FBA	59 169	-	(59 169)	-	-
Placements à long terme (Note 6)	-	96 181	627 292	723 473	712 905
Immobilisations corporelles (Note 7)	32 463	-	-	32 463	47 885
Actifs incorporels (Note 8)	81 724	-	-	81 724	107 168
	923 930 \$	122 499 \$	622 170 \$	1 668 599 \$	1 714 018 \$

BILAN CONSOLIDÉ (suite)

au 31 mars 2011

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de Bourses d'Études et d'Affaires	2011 Consolidé	2010 Consolidé
PASSIF ET ACTIF NETS					
PASSIF À COURT TERME					
Créiteurs (Note 10)	329 974 \$	- \$	- \$	329 974 \$	272 500 \$
Portion à court terme des prêts à terme (Note 11)	109 520	-	(64 286)	45 234	45 877
Cotisations reportées	631 419	-	-	631 419	621 264
	1 070 913	-	(64 286)	1 006 627	939 641
PRÊTS À TERME (note 11)	44 184	-	(35 714)	8 470	53 727
	1 115 097	-	(100 000)	1 015 097	993 368
ACTIFS NETS					
Non affectés	(191 167)	-	-	(191 167)	(104 102)
Affectés	-	122 499	722 170	844 669	824 752
	(191 167)	122 499	722 170	653 502	720 650
	923 930 \$	122 499 \$	622 170 \$	1 668 599 \$	1 714 018 \$

Au nom du Conseil d'administration :


 Administrateur
 Chantal Dalpé, présidente


 Administrateur
 Louise Rochette, trésorière

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011

	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de Bourses d'Études et d'Affaires	2011 Consolidé	2010 Consolidé
PRODUITS					
Cotisations des membres	829 979 \$	- \$	- \$	829 979 \$	832 012 \$
Cotisations spéciales multidisciplinaires	18 624	-	-	18 624	-
Commandites et ristournes	51 071	-	-	51 071	46 256
Intérêts, dividendes et autres revenus de placement	387	3 646	25 106	29 139	32 827
Inscriptions aux activités de formation continue	99 841	-	-	99 841	29 351
Droit d'admission	17 795	-	-	17 795	13 949
Autres revenus	10 447	-	4 220	14 667	12 735
Vente de matériel didactique	830	-	-	830	1 272
Publicité	-	-	-	-	1 250
Amendes	1 531	-	-	1 531	-
Subventions	16 620	-	-	16 620	-
Honoraires de gestion	15 000	-	(15 000)	-	-
	1 062 125	3 646	14 326	1 080 097	969 652
CHARGES (ANNEXE)					
Salaires	497 998	-	-	497 998	424 713
Bourses	-	-	2 000	2 000	-
Honoraires Professionnels	60 363	-	17 162	77 525	109 579
Consultants	147 545	-	-	147 545	64 789
Inspecteurs	56 000	-	-	56 000	35 850
Gestion	-	-	-	-	2 928
Déplacement et hébergement	21 901	-	-	21 901	18 482
Réunions et représentation	48 742	-	671	49 413	29 366
Événements	61 208	-	-	61 208	5 240
Formation du personnel et des inspecteurs	5 270	-	-	5 270	4 290
Cotisations et abonnements	4 879	-	-	4 879	6 817
Fournitures de bureau	11 403	-	-	11 403	11 023
Poste et messagerie	7 443	-	-	7 443	17 756
Télécommunications	9 386	-	-	9 386	11 839
Impression et reproduction	5 688	-	-	5 688	9 508
Charges locatives	93 511	-	-	93 511	86 606
Assurances	6 000	-	2 207	8 207	5 998
Réseau, location et entretien d'équipements	19 908	-	-	19 908	19 802
Intérêts et frais bancaires (Note 11)	33 337	-	2 244	35 581	35 057
Amortissement des immobilisations corporelles	21 341	-	-	21 341	24 232
Amortissement des actifs incorporels	37 267	-	-	37 267	27 218
	1 149 190	-	24 284	1 173 474	951 093
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants	(87 065)	3 646	(9 958)	(93 377)	18 559
Gain (perte) réalisé(e) sur cession de placements	-	(3 875)	7 716	3 841	(8 607)
Gain non réalisé sur la variation de la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transactions	-	4 833	17 555	22 388	74 376
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(87 065) \$	4 604 \$	15 313 \$	(67 148) \$	84 328 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011

	Fonds d'administration non affectés	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de Bourses d'Études et d'Affaires	2011 Consolidé	2010 Consolidé
SOLDE AU DÉBUT	(104 102) \$	117 895 \$	706 857 \$	720 650 \$	636 322 \$
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(87 065)	4 604	15 313	(67 148)	84 328
SOLDE À LA FIN	(191 167) \$	122 499 \$	722 170 \$	653 502 \$	720 650 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011

	2011	2010
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(67 148)\$	84 328 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	21 341	24 232
Amortissement des actifs incorporels	37 267	27 218
Amortissement des avantages incitatifs reliés au bail	-	(10 214)
Gain non réalisé sur la variation de la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transactions	(22 388)	(74 376)
(Gain) perte réalisé (e) sur cession de placements	(3 841)	8 607
Intérêts et dividendes réinvestis fonds d'indemnisation	(3 646)	(3 569)
	(38 415)	56 226
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 13)	71 423	321 436
	33 008	377 662
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placement temporaire venant à échéance	100 000	-
Acquisition de placements	(109 708)	(192 894)
Produit de cession de placements	92 746	168 587
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 919)	(1 640)
Acquisition d'actifs incorporels	(11 823)	-
	65 296	(25 947)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Versement sur le prêt à terme	(45 900)	(42 572)
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	52 404	309 143
Encaisse, au début de l'exercice	663 275	354 132
Encaisse, à la fin de l'exercice	715 679 \$	663 275 \$
Information supplémentaire :		
Intérêts versés	10 904 \$	13 912 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIER CONSOLIDÉS

au 31 mars 2011

I. STATUT ET SECTEUR D'ACTIVITÉS

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec (« l'Ordre ») a été constitué en 1954. Il est régi depuis 1973 par le *Code des professions du Québec* c.C 26 et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre administre les fonds et entité suivants : le Fonds d'administration générale, le Fonds d'indemnisation et la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires.

L'Ordre est apparenté à la Fiducie du Fonds de bourse d'études et d'affaires (Note 15). À des fins de présentation, les états financiers de la Fiducie sont consolidés aux états financiers de l'Ordre.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Comptabilité par fonds

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux usages particuliers de la comptabilité par fonds. Toutes les ressources sont présentées dans les fonds ayant des objectifs précis afin d'observer les limites et les restrictions à l'utilisation des ressources disponibles.

Fonds d'administration générale

Le Fonds d'administration générale sert aux activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation sert à rembourser les sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de sa profession.

Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires

La Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires est destinée à apporter une aide financière sous forme de bourses à de jeunes administrateurs ainsi qu'à des étudiants.

b) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produit du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les inscriptions aux activités de formation continue sont constatées à titre de produits lorsque les formations ont lieu.

Les revenus de subventions sont comptabilisés selon les modalités de la convention intervenue entre les parties.

Les revenus d'intérêts et les dividendes sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés sur la cession de placements ainsi que la variation de la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transactions sont constatés à l'état des résultats selon la méthode du coût distinct.

c) Cotisations et produits perçus d'avance

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIER CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2011

d) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Ordinateurs	Dégressif	20 %
Ordinateurs acquis après le 31 mars 2009	Linéaire	4 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

e) Actifs incorporels et amortissement

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Site Web et logiciels	Linéaire	4 ans

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'argent en caisse, les soldes en banque et les placements à court terme ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois de la date d'acquisition.

g) Instruments financiers

L'Ordre a choisi d'appliquer le chapitre 3861, Instruments financiers - informations à fournir et présentation au lieu du chapitre 3862, Instruments financiers - Informations à fournir et du chapitre 3863, Instruments financiers - présentation.

Les instruments financiers de l'Ordre comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements, les créditeurs et les prêts à terme.

Classification des actifs et passifs financiers

L'Ordre classe l'encaisse et les placements comme actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats. Les débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont reconnus initialement à la juste valeur et mesurés subséquemment au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créditeurs et les prêts à terme sont classés comme autres passifs financiers et sont reconnus initialement à la juste valeur et mesurés subséquemment au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Coût de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

Détermination de la juste valeur

L'Ordre estime la juste valeur des débiteurs et des créditeurs à leur valeur comptable du fait de l'échéance à court terme de ces instruments. Pour les placements, la juste valeur des placements est déterminée selon les cours du marché. La juste valeur des prêts à terme se rapproche de leur valeur comptable, car ils ont été conclus à un taux équivalent aux taux du marché pour un emprunt similaire.

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur les créances, lesquelles, une fois concrétisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de dépôt ni de caution.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX ÉTATS FINANCIER CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2011

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influencent de la même façon leur capacité de remplir leurs obligations. Pour ce qui est des comptes clients, l'Ordre ne court pas de risques importants à l'égard d'un client unique.

L'Ordre minimise son risque de crédit en concluant des opérations avec un grand nombre de membres dans divers secteurs d'activités.

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs et des placements correspond à l'exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit.

Risque de marché

L'Ordre est exposé au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent, par rapport à la valeur du dollar canadien, en raison des variations des taux de change. L'Ordre ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrats à terme sur devises. Aux 31 mars 2011 et 2010, l'Ordre ne détenait pas de placements exposés au risque de change.

Risque d'intérêts

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins en trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. La marge de crédit porte intérêt à taux variable. L'Ordre est donc assujéti à un risque de taux d'intérêt à cet égard, lorsqu'il l'utilise.

Le prêt à terme contracté auprès d'une institution financière porte intérêt à taux fixe. Les taux d'intérêts sur les prêts à terme conclus entre l'Ordre et la Fiducie sont fonction du rendement de portefeuille de placements de la Fiducie. En conséquence, les risques de taux d'intérêt auxquels l'Ordre est exposé sur ses prêts à terme sont minimes.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. Une hausse des taux d'intérêts peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

Autre risque de prix

Un autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt). L'Ordre gère ce risque en suivant sa politique de gestion des risques (Note 14).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

h) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants communiqués au titre des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants communiqués au titre des produits et des charges au cours de la période visée par le rapport de l'auditeur indépendant. Puisque le recours à des estimations est inhérent au processus d'information financière, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

i) Dons sous forme de services

L'Ordre reçoit les services de plusieurs membres bénévoles qui consacrent un nombre important d'heures à oeuvrer au sein de plusieurs comités. Ces membres n'offrent pas ces services contre rémunération. Il est donc difficile d'évaluer leur juste valeur et ils ne sont pas constatés aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX ÉTATS FINANCIER CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2011

3. CHANGEMENT DANS LES MÉTHODES COMPTABLES

Chapitre 1506, Modifications comptables

Le chapitre 1506 du manuel de l'ICCA, Modifications comptables, a été modifié afin d'exclure de son champ d'application les changements de méthodes comptables lors du remplacement complet du référentiel comptable de l'entité. L'adoption de ces changements n'a pas eu une incidence notable sur les états financiers.

4. PLACEMENT TEMPORAIRE

	2011 Consolidé	2010 Consolidé
Fonds d'administration générale		
Certificat de placement garanti, au taux de 0,2 %, échéant en mai 2010.	- \$	100 000 \$

5. DÉBITEURS

	Fonds d'administration	Fiducie du Fonds de Bourses d'Études et d'Affaires	2011 Consolidé	2010 Consolidé
Subventions à recevoir	16 620 \$	- \$	16 620 \$	13 744 \$
Comptes clients	14 610	-	14 610	19 307
Intérêts et dividendes	-	6 764	6 764	4 941
Autres	3 181	-	3 181	-
	34 411 \$	6 764 \$	41 175 \$	37 992 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIER CONSOLIDÉS (suite) au 31 mars 2011

6. PLACEMENTS À LONG TERME

	2011 Consolidé	2010 Consolidé
Fonds d'indemnisation		
Obligations portant intérêt à des taux variant de 1,17 % à 3,34 %, échéant de 2011 à 2012 (coût : 51 002 \$) (2010 : 3,23 % à 3,34 %, échéant de 2010 à 2011; coût : 51 002 \$)	53 851 \$	52 720 \$
Fonds mutuels (coût : 72 775 \$) (2010 : 73 300 \$)	68 648	65 175
	122 499	117 895
Portion échéant à court terme	(26 318)	(26 052)
	96 181 \$	91 843 \$
Fiducie du Fonds de bourses et d'études et d'affaires		
Obligations portant intérêt à des taux variant de 3 % à 8,5 % échéant de 2011 à 2019 (coût : 367 605 \$) (2010 : 352 221 \$)	382 049 \$	363 024 \$
Société en commandite (coût : néant \$; 2010 : 18 382 \$)	-	16 220
Actions (coût : 228 626 \$; 2010 : 205 000 \$)	245 126	213 737
Fiducie de revenu (coût : 33 564 \$; 2010 : 29 512 \$)	36 120	28 081
	663 295	621 062
Portion échéant à court terme	(36 003)	-
	627 292 \$	621 062 \$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Fonds d'administration	2011 Consolidé			2010 Consolidé
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	51 096 \$	51 096 \$	- \$	7 239 \$
Mobilier de bureau	136 136	131 158	4 978	6 222
Ordinateurs	253 642	226 157	27 485	34 424
	440 874 \$	408 411 \$	32 463 \$	47 885 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIER CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2011

8. ACTIFS INCORPORELS

Fonds d'administration	2011 Consolidé			2010 Consolidé
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels pour gestion du tableau des membres	129 604 \$	57 396 \$	72 208 \$	91 307 \$
Site web	25 377	15 861	9 516	15 861
	154 981 \$	73 257 \$	81 724 \$	107 168 \$

Au cours de l'exercice, l'Ordre a fait l'acquisition de 11 823 \$ de logiciels (2010 : néant \$).

9. MARGE DE CRÉDIT BANCAIRE

L'Ordre dispose d'une facilité rotative à demande de 100 000 \$ en tout temps, et de 200 000 \$ entre le 1^{er} janvier et le 31 mars inclusivement, portant intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 1,45 %. Au 31 mars 2011, la marge n'est pas utilisée (2010 : néant \$).

10. CRÉDITEURS

Fonds d'administration	2011 Consolidé	2010 Consolidé
Fournisseurs et charges courues	160 658 \$	108 386 \$
Taxes à la consommation	75 243	70 838
Assurance responsabilité professionnelle	59 896	68 282
Salaires et retenues à la source	34 177	24 994
	329 974 \$	272 500 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIER CONSOLIDÉS (suite) au 31 mars 2011

II. BILLET À DEMANDE ET PRÊT À TERME

	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de Bourses d'Études et d'Affaires	2011 Consolidé	2010 Consolidé
La Fiducie a consenti à l'Ordre un prêt de 50 000 \$, portant intérêt au taux de rendement annuel du portefeuille de la Fiducie de 2,98 % pour un montant d'intérêt de 1 488 \$ pour 2011 (2010 : 3,19 % pour un montant d'intérêt de 1 595 \$) remboursable dans les 90 jours suivant la demande de la Fiducie.	50 000 \$	(50 000) \$	- \$	- \$
La Fiducie a consenti à l'Ordre un prêt de 50 000 \$ en décembre 2005, portant intérêt au taux de base moyen majoré de 2 % (intérêts pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 : 967 \$; 2010 : 1 126 \$), remboursable par une annuité de 7 143 \$ plus l'intérêt, échéant en décembre 2012.	14 286	(14 286)	-	-
La Fiducie a consenti à l'Ordre un prêt de 50 000 \$ en avril 2008, portant intérêt au taux de base moyen majoré de 2 % (intérêts pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 : 1 787 \$; 2010 : 2 125 \$), remboursable par une annuité de 7 143 \$ plus l'intérêt, échéant en avril 2015.	35 714	(35 714)	-	-
	100 000	(100 000)	-	-
L'Ordre a contracté un prêt de 178 500 \$ en avril 2008, portant intérêt au taux de 7,51 %, remboursable par mensualités de 4 316 \$, capital et intérêts, garanti par une hypothèque mobilière de 295 000 \$ sur l'universalité des actifs, échéant en mai 2012.	53 704	-	53 704	99 604
	153 704	(100 000)	53 704	99 604
Portion à court terme des prêts à terme	(109 520)	64 286	(45 234)	(45 877)
	44 184 \$	(35 714) \$	8 470 \$	53 727 \$

La charge d'intérêts sur les prêts à terme s'élève à 9 232 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 (2010 : 11 166 \$).

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Au 31 mars 2011, les engagements contractuels en vertu des contrats de services échéant à différentes dates jusqu'en 2016, s'établissent à 439 641 \$ pour les cinq prochains exercices.

Les engagements annuels des cinq prochains exercices sont les suivants :

2012	104 758 \$
2013	102 598
2014	96 118
2015	96 118
2016	40 049
	439 641 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIER CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2011

13. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2011 Consolidé	2010 Consolidé
La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille comme suit :		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(3 183) \$	1 705 \$
Diminution des frais payés d'avance	6 977	8 740
Augmentation des créditeurs	57 474	161 456
Augmentation des cotisations reportées	10 155	149 535
	71 423 \$	321 436 \$

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Politique de gestion des risques

Fiducie du Fonds de Bourses d'Études et d'Affaires

La Fiducie a établi une politique de gestion de risques, adoptée le 14 mai 2008, qui consiste à maximiser le rendement tout en assumant un niveau de risque approprié. Ainsi, la répartition cible des placements à long terme correspond à 40 % en revenus fixes et à 60 % en revenus variables dans une perspective d'optimisation de la relation risque rendement.

Répartition-cible des actifs :

Obligations : maximum de 50 %	Croissance : approximativement 5 %
Actions canadiennes : approximativement 30 %	Fonds monétaire : approximativement 5 %
Actions américaines : approximativement 5 %	Encaisse : 5 %

Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation a établi une politique de gestion de risques, adoptée en juin 2008, qui consiste à faire fructifier le montant initial de 100 000 \$ en minimisant l'exposition au risque, notamment par des stratégies de placements qui assureront la stabilité et la protection du fonds.

Portefeuille de référence

Obligations canadiennes court terme	10 %
Obligations canadiennes long terme	40 %
Fonds d'investissement en obligations	20 %
Fonds d'investissement garantis en actions canadiennes	15 %
Fonds d'investissement garantis en actions étrangères	15 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX ÉTATS FINANCIER CONSOLIDÉS (suite)

au 31 mars 2011

15. Organisme contrôlé

L'Ordre contrôle la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires en ce qu'il nomme deux des fiduciaires, que son président est d'office un fiduciaire, que trois des fiduciaires doivent être des anciens présidents de l'Ordre qui sont des membres du Conseil des Gouverneurs et nommés par les anciens présidents de l'Ordre; tous les fiduciaires doivent être membres de l'Ordre. La fin de l'exercice financier de la Fiducie est le 31 décembre et les états financiers de la Fiducie sont consolidés.

Les transactions ci dessous ont été éliminées lors de la consolidation :

Au cours de l'exercice, la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires a versé 15 000 \$ (2010 : 15 000 \$) en honoraires de gestion au Fonds d'administration générale. Au cours de cette même période, le Fonds d'administration générale à encouru 4 996 \$ (2010 : 4 846 \$) de dépense d'intérêts envers la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées.

16. Gestion du capital

Le capital de l'Ordre est constitué de l'actif net. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de son rôle en matière de protection du public et d'offrir des services à ses membres. L'Ordre gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière à ce que le capital soit maintenu à un niveau satisfaisant. L'Ordre n'est assujetti à aucune restriction externe quant à la gestion du capital du Fonds général. Les autres Fonds sont assujettis à des règles particulières. Il n'y a pas eu de changement dans la gestion du capital de l'Ordre depuis l'exercice précédent.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

ANNEXE CONSOLIDÉE DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011

CHARGES PAR ACTIVITÉ	Fonds d'administration	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de Bourses d'Études et d'Affaires	2011 Consolidé	2010 Consolidé
Admission et tableau des membres	53 979 \$	- \$	- \$	53 979 \$	114 298 \$
Inspection professionnelle	91 842	-	-	91 842	56 706
Formation continue obligatoire	108 658	-	-	108 658	22 200
Bureau du syndic	38 974	-	-	38 974	40 562
Conseil de discipline	1 511	-	-	1 511	27 375
Communications et affaires publiques	78 286	-	-	78 286	45 281
Autres activités	779 121	-	24 284	803 405	644 671
	1 152 371 \$	- \$	24 284 \$	1 176 655 \$	951 093 \$

Production
Communications
Ordre des administrateurs agréés du Québec

Révision
Frédérique Morier

Graphisme et impression
PréciGrafik Imprimeur Inc.

Publié par :
Ordre des administrateurs agréés du Québec
910, rue Sherbrooke Ouest, bureau 100
Montréal (Québec) H3A 1G3

Téléphone : 514 499-0880 ou 1 800 465-0880
Télécopieur : 514 499-0892
www.adma.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
Bibliothèque et Archives nationales du Canada, 2011
ISBN 978-2-923427-05-8